



Conseil d'administration du 24 novembre 2016

Délibération n° 2016/51

Objet : Approbation des modalités de mise en œuvre du dispositif du fonds « friches » par l'EPF de la Vendée

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9-4°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- approuve les modalités de mise en œuvre du dispositif du fonds « friches » par l'EPF de la Vendée.
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de ce dispositif.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

3 0 NOV. 2016

Courrier Arrivé